

BSV n°23 - 8 août 2018

À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVEr	1 2
DLIILNAVL	JZ

Teignes : Toujours en progression sur l'ensemble de la région avec la généralisation de la sécheresse et détection des premiers cas de **rhizopus**.

Cercosporiose : Évolution limitée cette semaine du fait de la canicule, toutefois à surveiller de près avec le retour d'éventuels orages. La pression demeure un peu plus forte au sud de la région.



1 | Teignes

Observations

Alors que la sécheresse s'étend à l'ensemble de la Champagne crayeuse, on constate une généralisation de la présence des teignes sur le réseau avec 96 % des parcelles observées cette semaine.



Les taux d'infestation restent très variables selon les parcelles et leur sensibilité au stress hydrique soit de 2 à 96 % de plantes touchées.

84 % des parcelles ont franchi le seuil de risque avec un taux d'infestation moyen de 32% de plantes parasitées.

<u>Symptômes</u>: ces chenilles très mobiles d'environ 1 cm de long se développent dans le cœur du bouquet foliaire. Ensuite, on observe un noircissement des jeunes feuilles qui forment un amas pulvérulent. La présence de fils soyeux est synonyme de leur activité.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est de 10 % de plantes présentant des dégâts frais et/ou des chenilles vivantes.

Analyse de risque

Les morsures de teignes peuvent ralentir le renouvellement naturel du feuillage notamment en période de stress hydrique prolongé mais elles sont surtout des portes d'entrée potentielle pour le champignon Rhizopus lors de températures caniculaires. Renforcer la surveillance car le climat actuel est extrêmement favorable à l'extension des chenilles et au développement du Rhizopus.

« Les premiers cas de Rhizopus sont observés depuis fin juillet en secteur très séchant! »

2 | Autres parasites

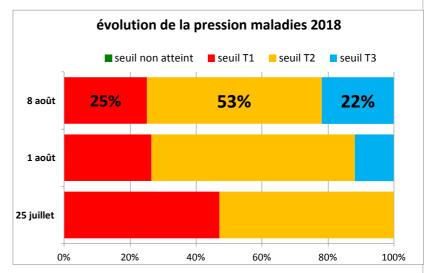
Observations

- La présence de noctuelles défoliatrices diminue encore cette semaine avec seulement 4 parcelles présentant des symptômes à des taux d'infestations modérés : de 5 à 36 % de plantes touchées. Aucune parcelle ne se situe au seuil de risque de 50% de plantes présentant des perforations récentes.
- Des infestations d'acariens sont signalées sur 2 parcelles (Tagnon et La Chapelle Lasson). Ces parasites se cantonnent généralement en bordure de parcelle le long de chemin enherbé ou mitoyenneté avec les luzernières en période chaude et sèche.
 - La présence de petites araignées jaune-orangés est observable sur la face inférieure des feuilles. Les feuilles prennent alors une teinte jaune et un aspect cloqué. Des sensibilités variétales sont identifiées.

3 | Maladies du feuillage

Observations

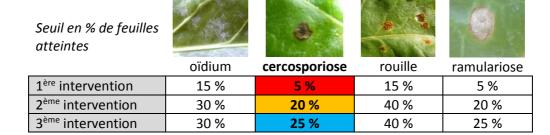
- Avec le développement de températures caniculaires et l'absence d'hygrométrie, la cercosporiose poursuit plus modestement sa progression au cours de la semaine écoulée. La pression reste toutefois très hétérogène selon
 - l'exposition des parcelles au risque : rotations courtes, retour ponctuel d'humidité, proximité d'anciens foyers, ...
- Aucun signalement d'autres maladies cette semaine au sein du réseau.
- Actuellement, 25 % des sites sont toujours au seuil de risque T1.
- Avec la généralisation de la sécheresse sur la région, les parcelles ayant atteint le seuil de risque T2 représente encore 53 % du réseau.



• La proportion de parcelles ayant franchi le seuil de risque T3 a progressé de 10 points cette semaine passant à 22%.

Seuil indicatif de risque

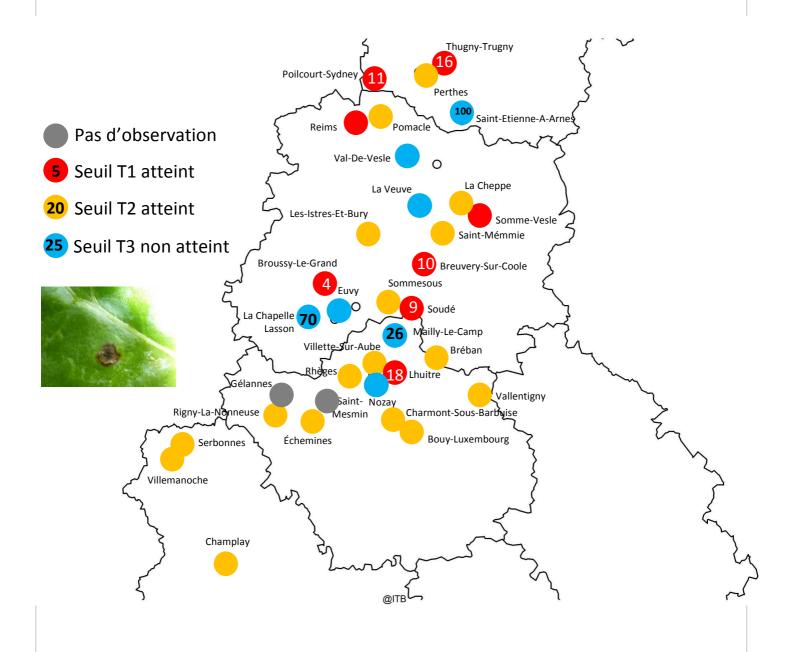
Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.



Analyse de risque

Des conditions sèches limitent en général le développement des maladies. Par contre, un retour d'humidité même temporaire est favorable aux contaminations. Chaque parcelle possède un risque d'évolution différent en fonction de son environnement. Seule une surveillance adaptée à la parcelle permet de limiter le risque de développement des maladies.

Cette cartographie présente les fréquences de feuilles concernées par la cercosporiose pour les 16 parcelles suivies du 06 au 08 août 2018



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/

http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : http://www.infloweb.fr



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST, SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Acolyance - Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – ETS RITARD - FREDONCA – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne – Coligny) S - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia - EURL Verzeaux – VIVESCIA Agriculture.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Champagne-Ardenne, ITB et Terres Inovia. Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Crédits photos: Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements:

Karim BENREDJEM, Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici : http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.